

Bruno MARESCA

La précarité énergétique pose la question du coût du logement en France

La vulnérabilité des Français à la hausse des prix de l'énergie est aujourd'hui au cœur du débat public et un nombre important de foyers, entre deux et trois millions, serait concerné par la précarité énergétique. Deux tendances lourdes l'expliquent : la mauvaise qualité énergétique d'une part importante du parc immobilier français et l'augmentation des dépenses contraintes liées au logement. Le renchérissement du coût de l'énergie domestique (chauffage et carburants) devrait accentuer le phénomène. Les Français ne sont pas égaux face à la dépense énergétique, pour des raisons qui ne tiennent pas uniquement au niveau de revenu. Si se loger dans les grands centres urbains coûte plus cher, la contrainte du recours à la voiture individuelle y est nettement moindre. À l'opposé, résider dans les zones périurbaines éloignées des centres oblige à rajouter au prix du logement un budget véhicules et carburants élevé.

Les Français les plus vulnérables au renchérissement du coût des énergies sont ceux qui cumulent un habitat à mauvaise efficacité thermique et un éloignement des commerces et services. C'est donc la notion de « coût résidentiel », consistant à cumuler le coût du logement, charges comprises, et le coût de la mobilité en fonction du type de commune de résidence, qui est aujourd'hui pertinente pour analyser des inégalités sociales et territoriales croissantes, dont la montée de la précarité énergétique est le symptôme.

> Des restrictions plus fréquentes dans les bourgs et les campagnes

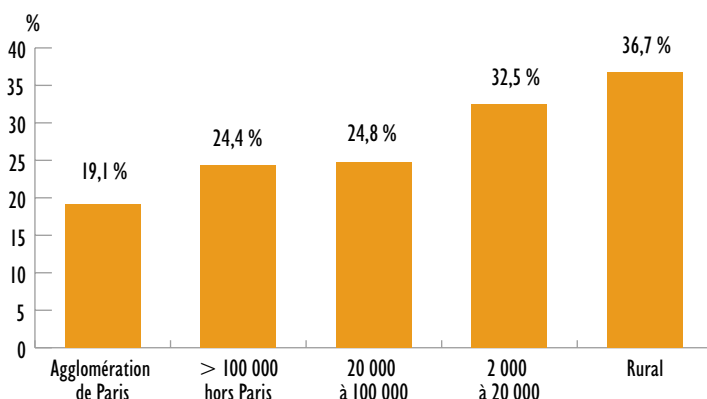
La précarité énergétique illustre les difficultés croissantes d'une partie de la population à « boucler les fins de mois » ; elle devient le symbole de la fragilisation des classes moyennes. Les hausses très fortes du prix des carburants en 2012 et les augmentations à venir des prix du gaz et de l'électricité obligent à relever le défi de cette forme de précarité.

Celle-ci résulte de plusieurs phénomènes qui se cumulent. La France est handicapée par un parc de logements anciens important dont la vétusté est encore grande : un tiers des Français (32 %) déclarent habiter un logement comportant au moins un « défaut majeur de qualité » contre 19 % seulement en Allemagne ou en Belgique (selon l'enquête européenne SILK 2007).

Parallèlement, le renchérissement du coût des charges de logement restreint le revenu disponible des ménages en accroissant fortement les dépenses contraintes : la hausse continue des loyers et des charges depuis les années 80 est bien supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation.

Enfin, la tendance récente à la hausse des prix de l'énergie renchérit la facture des ménages tant pour le logement que pour les véhicules individuels. Après une longue période de stabilité, le prix du kWh facturé aux particuliers augmente de 5 % par an ●●●

UN TIERS DES MÉNAGES HABITANT LES PETITES VILLES ET LA CAMPAGNE
SE RESTREIGNENT RÉGULIÈREMENT SUR LE CHAUFFAGE ET LE CARBURANT



Source : Observatoire du consommateur d'énergie CRÉDOC-GDF SUEZ 2012.

depuis 2005 (source Ifri). Parallèlement, le prix des carburants progresse fortement depuis 2004.

Aujourd'hui nombre de Français se restreignent sur les usages de la voiture, mais également sur leur niveau de confort. Dans les logements insuffisamment isolés et dont les systèmes de chauffage coûtent cher (chauffage au fioul, chauffage électrique), les ménages ne chauffent que certaines pièces et réduisent leur confort thermique en hiver à moins de 20 °C. Du fait de l'ancienneté du parc d'habitations, c'est dans les communes rurales et les bourgs de moins de 20 000 habitants que la proportion de ménages qui s'imposent des restrictions est la plus élevée (37% et 33% des ménages, respectivement, selon l'Observatoire du consommateur d'énergie CRÉDOC-GDF SUEZ 2012).

> Les dépenses d'énergie pour le logement sont plus élevées dans les petites villes

La dépense d'énergie dans le logement, pour se chauffer, cuisiner, s'éclairer, se laver, faire fonctionner les appareils domestiques s'élevait en 2006 (dernière enquête Insee-Budget de famille) à 1 450 euros en moyenne par an, soit de l'ordre de 120 euros par mois.

Les ménages qui habitent les petites villes ou les communes rurales ont des factures plus lourdes (+17% pour les unités urbaines entre 2 000 et 20 000 habitants par rapport à la moyenne

des ménages, et +23 % pour les communes rurales). Cela s'explique par le type de logement, plus souvent des maisons individuelles de grande taille et des bâtiments à mauvaise efficacité énergétique. Pour des raisons opposées, les ménages des grandes villes et de l'agglomération parisienne ont des dépenses moindres (-14 % pour les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, -27 % dans l'unité urbaine de Paris).

Le taux d'effort énergétique, c'est-à-dire la part que prend la facture d'énergie pour le logement dans le budget domestique, connaît des écarts encore plus marqués: 3.1 % du budget des ménages de l'agglomération parisienne contre 7.3 % pour ceux des communes rurales. Aux inégalités dans les qualités de construction s'ajoutent les inégalités de revenus. Les ménages des grandes villes ont, en moyenne, des revenus plus élevés, des logements plus petits et des habitations de meilleure qualité sur le plan thermique. Pour eux, la dépense énergétique domestique ne dépasse pas 5 % de leur budget.

> L'habitat détermine le montant de la facture d'énergie

On pense généralement que la consommation d'énergie dans le logement s'explique par le nombre de personnes qui vivent au foyer et par l'importance de l'utilisation de leurs équipements. En réalité, la modélisation de la facture d'énergie des Français dans le logement

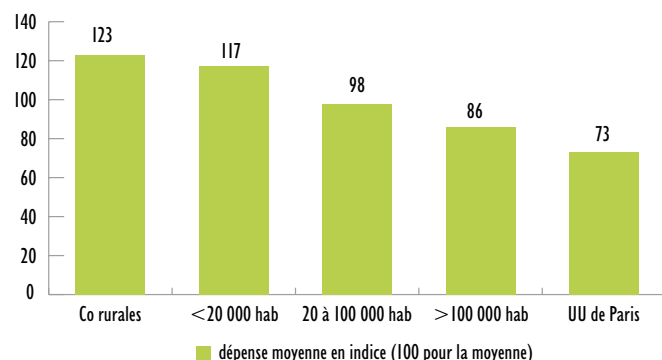
établie par le CRÉDOC montre que les facteurs qui expliquent le plus directement le montant de la facture sont dans l'ordre: 1. le système de chauffage (type d'appareils et d'énergie utilisée), 2. la surface du logement, 3. le type d'habitation individuelle ou collective, 4. l'ancienneté du bâtiment. Les caractéristiques des ménages – le nombre de personnes, le revenu, l'activité ou l'inactivité des membres du foyer – ont un impact moins fort.

Le montant de la facture d'énergie est fonction des caractéristiques du logement qui s'imposent à l'occupant. La période de construction du bâti joue sur la qualité des matériaux de construction, de l'isolation et des systèmes de ventilation. Les différences de dépenses d'énergie sont les plus marquées aux extrêmes: dans les habitations d'avant 1871 (+10%) et dans celles d'après 1998 (-13 %, toutes choses égales par ailleurs). Or, comparé aux pays du nord de l'Europe, 65 % du parc français de logements datent d'avant 1975 et échappent donc aux normes qui ont été introduites par les réglementations thermiques.

Parallèlement, la dépense d'énergie augmente linéairement avec la surface: entre 40 et 120 m², la dépense unitaire par m² est remarquablement constante (16 euros/m² en 2006). Dans les logements de moins de 40 m², le manque de place limite le nombre des appareils consommateurs d'énergie, alors que dans ceux de plus de 120 m², l'accumulation d'équipements alourdit fortement la facture. Or le nombre de m² par personne n'a

LES MÉNAGES HABITANT LES PETITES VILLES ET LA CAMPAGNE ONT UNE FACTURE D'ÉNERGIE POUR LEUR LOGEMENT PLUS LOURDE QUE LA MOYENNE

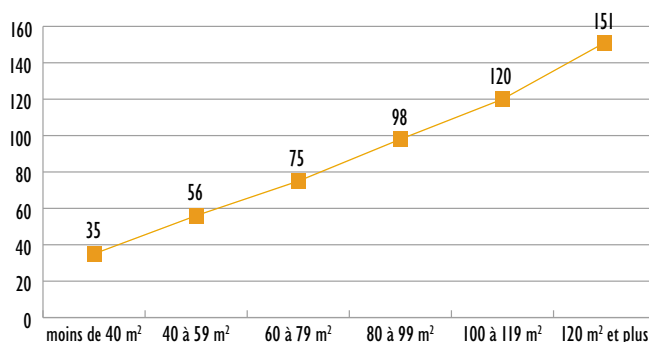
Dépenses totales d'énergie dans le logement selon la taille de l'unité urbaine de résidence. Dépense moyenne = 1 450 €/an (BdF 2006)



Source: CRÉDOC 2013, d'après Insee Budget de Famille 2006.

LA FACTURE D'ÉNERGIE EST ÉTROITEMENT CORRÉLÉE À LA SURFACE HABITÉE

(100 = dépense annuelle moyenne par ménage en 2006)



Source: CRÉDOC 2013, d'après Insee Budget de Famille 2006.

cessé de croître ces dernières décennies, à la fois parce que les logements récents sont en moyenne plus grands, mais également du fait des phénomènes de décohérence. Il en résulte des besoins en énergie qui s'accroissent mécaniquement en fonction de la surface en m² d'habitation bien plus directement qu'en fonction du nombre de personne et des revenus.

> L'éloignement des services de base augmente les dépenses de mobilité

Les dépenses de carburant pour la voiture individuelle pèsent un peu plus lourd que la facture d'énergie pour le logement (en 2006, 1 650 €/an pour les ménages utilisant une voiture, contre 1 450 €/an pour le logement). En y ajoutant les dépenses d'entretien, le coût de la voiture individuelle pour les ménages équipés atteignait 2 400 euros par an en 2006.

La surconsommation de carburants résulte de dépenses contraintes induites par les déplacements domicile-travail, domicile-écoles et par les trajets de ravitaillement et de fréquentation des services. Plus de la moitié des ménages qui se trouvent à plus de 5 km des commerces qu'ils fréquentent habituellement dépensent au moins 120 euros de carburant par mois. Ils sont moins de 18 % dans ce cas quand ils résident à moins d'un kilomètre des commerces (Observatoire du consommateur d'énergie CRÉDOC-GDF 2012).

> La localisation résidentielle oriente les énergies de chauffage

Enfin, la dépendance des Français aux différentes sources d'énergie est, elle aussi, fortement déterminée par la localisation résidentielle. Plus l'unité urbaine est importante plus les ménages sont alimentés par les réseaux électriques et de gaz. À l'inverse, plus la densité résidentielle est faible plus les habitations doivent s'alimenter avec des énergies issues principalement du pétrole, même si les énergies renouvelables progressent (bois, solaire, éolien).

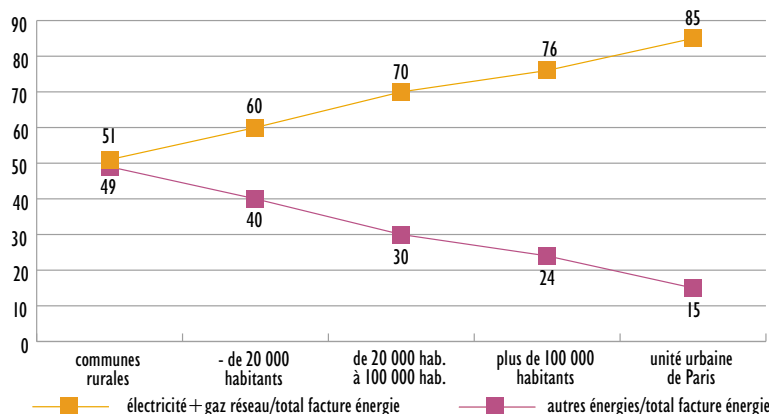
Si l'on ajoute le poids de l'utilisation de la voiture individuelle, il apparaît que

les zones résidentielles périurbaines de faible densité sont massivement dépendantes des évolutions des prix du pétrole. Dans les zones urbaines à l'inverse, les ménages bénéficient de réseaux d'énergie et de transport collectifs qui les protègent de fluctuations tarifaires brutales.

> L'enjeu du coût global de la localisation résidentielle au cœur de la transition énergétique

Plus on s'éloigne des centres urbains pour trouver à se loger moins cher, plus on a de chances d'occuper des logements anciens insuffisamment isolés et/

LES ÉNERGIES EN RÉSEAU BÉNÉFICIENT AUX ZONES RÉSIDENTIELLES DENSES
La facture d'énergie du logement



Source : CRÉDOC 2013, d'après Insee Budget de Famille 2006.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE NOTION COMPLEXE ET NON STABILISÉE

La notion de précarité énergétique est apparue au Royaume-Uni dans les années 1970 sous le nom de « fuel poverty », au vu des conséquences du choc pétrolier sur la facture énergétique des ménages.

En 1979, les économistes Baron Isherwood et Ruth Hancock calculent pour la première fois un taux d'effort énergétique, c'est-à-dire le poids de la dépense d'énergie dans le revenu des ménages. Ils identifient ainsi les caractéristiques des ménages fragilisés par le paiement de factures d'énergies plus lourdes que la moyenne.

En 1991, l'ouvrage de référence *Fuel Poverty*, de Brenda Boardman, établit un indicateur de précarité énergétique : est concerné un ménage qui devrait consacrer plus de 10 % de son revenu disponible aux dépenses d'énergie pour se chauffer, s'éclairer, équiper son logement selon les standards de confort minimaux. À cette date, le seuil de 10 % correspond à deux fois la médiane des dépenses énergétiques des ménages britanniques. Cet indicateur fait encore référence pour la définition de la précarité énergétique en Europe.

En France, la notion de précarité énergétique ne devient une préoccupation des pouvoirs publics qu'au milieu des années 2000. La loi du 10 juillet 2010, dite Grenelle II, retient que : « est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Aujourd'hui, les chiffres disponibles sur la précarité énergétique en France sont tirés de l'Enquête Nationale Logement, dont la dernière vague date de 2006. Des approfondissements méthodologiques sont actuellement en cours en Europe, pour cerner la précarité énergétique à travers différentes approches :

1. l'approche par l'économie de la consommation, qui consiste à calculer des taux d'effort énergétique pour identifier les ménages dont la consommation d'énergie s'écarte sensiblement de la dépense médiane de la population ;
2. l'approche par la sociologie de la consommation, qui se fonde sur le sentiment de restriction sur différents postes de dépenses (le chauffage, le carburant), pour apprécier le degré de contrainte qui pèse sur les usages de l'énergie ;
3. l'approche par le ressenti du niveau de confort dans l'habitat, qui identifie les ménages déclarant souffrir du froid dans leur logement.

Les deux dernières approches évaluent la précarité énergétique à l'aune des normes de confort communément admises, notamment en matière de température ambiante dans les pièces à vivre.

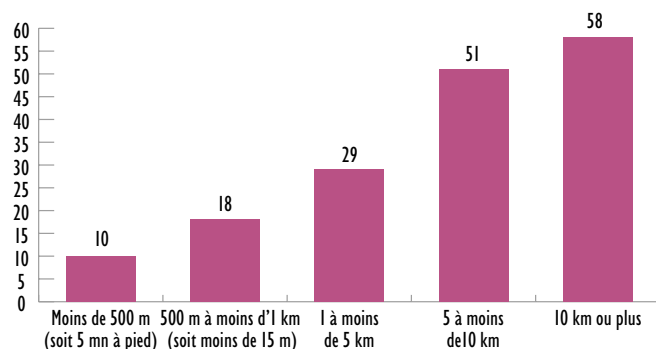
ou chauffés avec des systèmes onéreux parce que peu performants. Dès lors, la véritable précarité énergétique est celle qui résulte de la relégation dans les espaces périphériques qui cumulent la mauvaise qualité thermique de l'habitat et l'éloignement des espaces de services, commerces et services publics de base, accroissant le coût de la mobilité (multi-équipement nécessaire en véhicules individuels, faiblesse des solutions de transports en commun).

Ce ne sont pas les prix de l'énergie ou du carburant, relativement stables sur les trente dernières années, qui précipitent les ménages dans la précarité énergétique, mais l'augmentation non maîtrisée des besoins en énergie et des besoins de mobilité. Ces besoins sont le

fait de tendances structurelles, inscrites dans des modes de vie collectifs, sur lesquelles les ménages ont peu de prise. C'est pourquoi, pour lutter contre la précarité énergétique de manière systémique, il faut raisonner le coût global de la localisation résidentielle. Relever la performance énergétique des logements anciens par une politique de rénovation ambitieuse, ou établir des filets financiers pour les ménages pauvres à travers des tarifs sociaux de l'énergie, seront des voies d'action insuffisantes si elles ne sont pas reliées aux objectifs de la ville durable, en matière d'accès à l'emploi, aux services, aux réseaux de transports en commun, et aux réseaux d'énergie. Pour résorber la précarité énergétique, l'enjeu réside donc moins dans

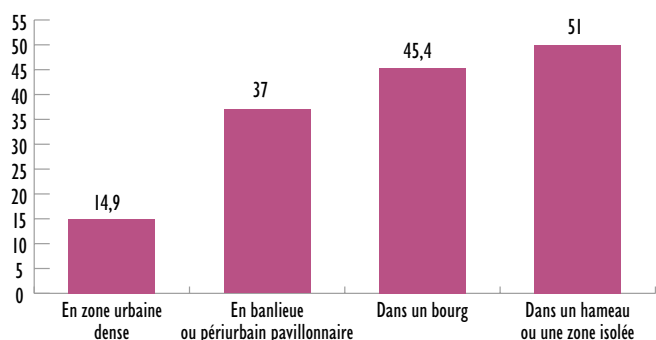
le blocage des prix des énergies, que dans la garantie d'un bon niveau de service énergétique à des coûts raisonnables. Cette question est actuellement au cœur du débat national sur la transition énergétique. Ainsi, une énergie plus chère peut être compensée par une meilleure performance énergétique du logement, une diminution du nombre de m² par personne dans les habitations, un meilleur accès aux transports en commun. L'approche du coût résidentiel, parce qu'elle permet de développer une vision systémique de la dépense d'énergie des ménages, en la reliant à l'analyse des dynamiques urbaines et des modes de vie collectifs, devrait à cet égard constituer la boussole des politiques de la transition énergétique. ■

LA DÉPENSE MENSUELLE DE CARBURANT EST SUPÉRIEURE À LA MOYENNE POUR LA MOITIÉ DES MÉNAGES DES BOURGS ET DES CAMPAGNES



LA DÉPENSE MENSUELLE DE CARBURANT EST SUPÉRIEURE À LA MOYENNE POUR LA MOITIÉ DES MÉNAGES HABITANTS À PLUS DE 5 KM DES COMMERCE ET SERVICES

Dépense Carburant > 120 €/mois



Source : Observatoire du consommateur d'énergie CRÉDOC-GDF SUEZ 2012.

L'OBSERVATOIRE DU CONSOMMATEUR D'ÉNERGIE CRÉDOC-GDF SUEZ

Le coût résidentiel, une notion encore peu présente en France

Le recours à un indicateur global de coût du logement est issu des travaux d'économie urbaine aux États-Unis des années 1990. La solvabilité des ménages au regard de l'accès au logement est traditionnellement limitée au coût net du logement, en ignorant les coûts de mobilité associés à la localisation résidentielle. Le Center for Neighborhood Technology a construit un indice *Housing + Transportation affordability Index* qui calcule l'ensemble des coûts associés au logement compte tenu de sa localisation. Il fait apparaître que, si 76 % des quartiers d'habitation aux États-Unis sont accessibles au ménage américain moyen selon l'approche classique, cette proportion tombe à 28 % avec l'indice du coût résidentiel. Cet indice est aujourd'hui largement mobilisé dans les politiques de planification urbaine.

Cette approche du coût résidentiel fait aujourd'hui l'objet d'un investissement méthodologique entre le CRÉDOC et GDF SUEZ dans le cadre de l'Observatoire du consommateur d'énergie, dont la première vague d'enquête date de 2011. Ce dispositif d'enquête étudie les usages de l'énergie des ménages (dans le logement et pour la mobilité) en les expliquant par une grille d'analyse des modes de vie, prenant en compte à la fois les caractéristiques individuelles des ménages (cycle de vie, revenu, CSP...) et les caractéristiques de leur environnement (densité urbaine, type de logement, accès aux réseaux et aux services...).

Pour en savoir plus

- > « Comment limiter l'effet rebond des politiques d'efficacité énergétique dans le logement ? L'importance des incitations comportementales », B. Barreau et A. Dujin, note n° 320, février 2013, CAS-CRÉDOC.
- > « La consommation d'énergie dans l'habitat : entre recherche de confort et impératif écologique », A. Dujin et B. Maresca, *Cahier de recherche*, n° 264, décembre 2009.

● Directeur de la publication : Yvon Merlière ● Rédacteur en chef : Yvon Rendu ● Relations publiques : 01 40 77 85 01 > relat-presse@credoc.fr
 ● Diffusion par abonnement uniquement : 31 euros par an, environ dix numéros 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris ● Commission paritaire n° 2193 ● AD/PC/DC ● www.credoc.fr ● Conception/Réalisation : www.lasouris.org ●